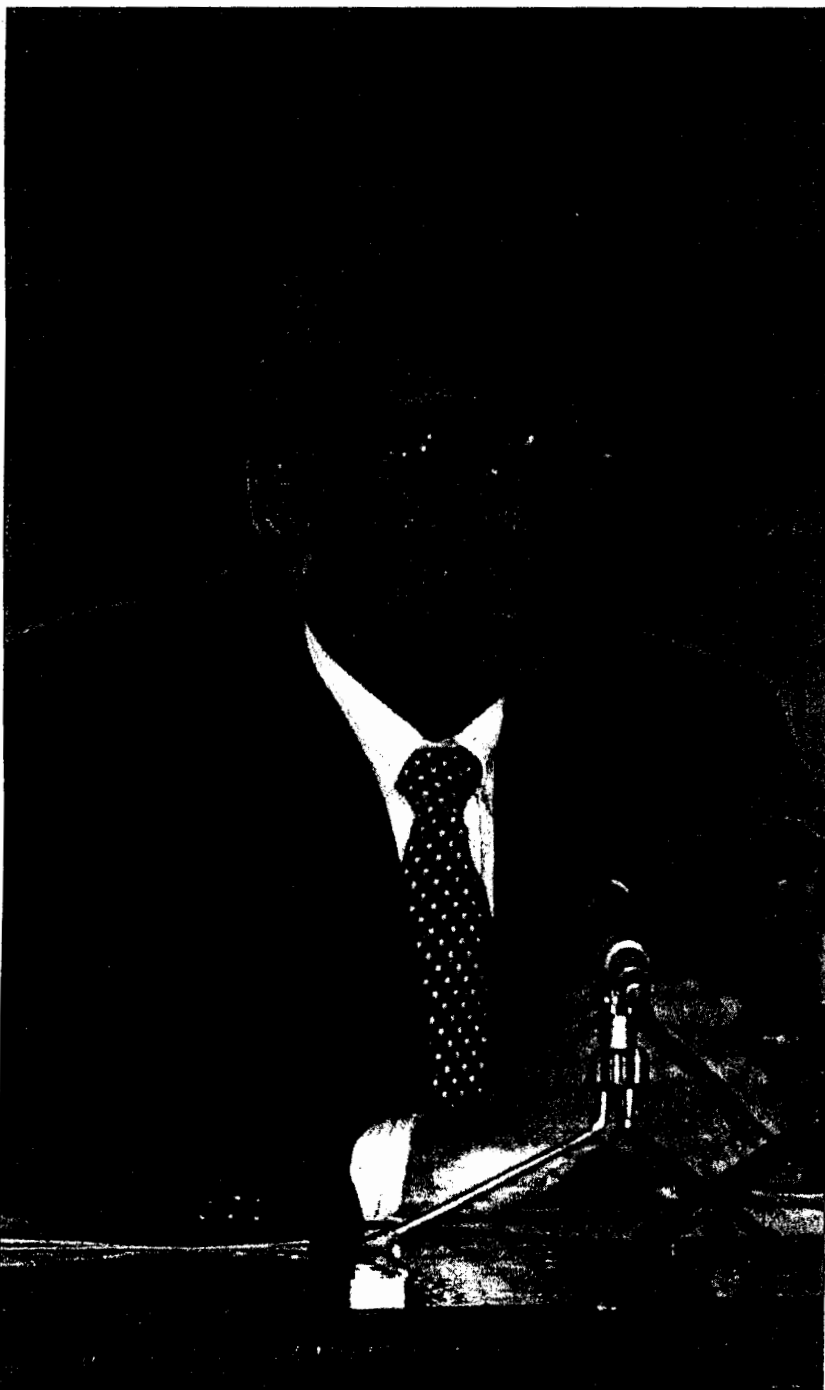


Quarante cinq ans... et il reste à faire



La démocratie en Mauritanie, s'est toujours apparentée aux rêves, aux discours impossibles des intellectuels et des politiciens démagogues, aux promesses intenablement des gouvernants.

La première expérience démocratique se fit en 1946 quand Horma Ould Babana l'emporta sur le candidat de l'administration coloniale YVON RAZAC. Mais la Mauritanie d'alors était trop frêle politiquement, la conscience nationale n'avait pas vraiment apparu et les élections ressemblaient plus à des tiraillements de personnes qu'à des compétitions démocratiques. Seulement et c'est peut être paradoxal, nul ne mettait en cause la régularité des élections. Parce qu'elles étaient régulières. C'est la Mauritanie indépendante qui noua des liens fort solides avec les fraudes

■ PAR M'BARECK OULD BEYROUCK

De 1959 à 1965, le pluralisme n'a pas donné le meilleur de lui-même: les partis étaient trop minuscules, la population nomade à plus de 90%, n'avait que peu d'atomes crochus avec le pouvoir central, le colonisateur était trop présent, l'existence même de l'ébauche d'Etat auquel ne croyaient vraiment que le Président Moktar Ould Daddah et quelques proches, était menacée, reniée, par l'extérieur. Le fragile rêve de démocratie a été vite noyé par le Parti du Peuple Mauritanie (PPM), formation politique unique institué par la révision constitutionnelle de 1965, et Maître Mokhtar Ould Daddah fut érigé de son vivant en statut ; " Père de la nation ". Ni les jeunes contestataires, ni d'ailleurs les jeunes cadres appelés au pouvoir après 1974 n'inversèrent la tendance: la Mauritanie tout entière embrassa le parti unique.

Quand l'armée prit le pouvoir le 10 juillet 1978, le parti unique se désagrégea de lui-même. Les populations et les cadres, trop fatigués par 20 ans de discours unioniste, se réfugièrent derrière leurs terroirs, leurs régions, leurs tribus. La nouvelle structure dirigeante du pays, le comité militaire de redressement national

(CMRN), et le gouvernement apparemment d'ailleurs pour beaucoup de mauritaniens comme l'expression d'un syndicat de fils de Chefs et les régions reprurent tout naturellement leurs appellations anciennes. Et pourtant la charte du CMRN, comme celles, plus tard, du CMSN qui vont suivre se donnèrent comme objectifs la création d'institutions démocratiques.

Le président Mohamed Khouna Ould Haidalla ira plus loin que ses prédécesseurs: il proposa aux mauritaniens un projet de constitution libérale. La tentative de putsch du 16 mars 1981 et le repli autoritaire qui s'en suivit renvoyèrent aux calendes grecques toute tentative démocratique. Et "les structures d'éducation des masses", nouvel outil politique de propagande du régime, prirent en main les populations.

Démocratie à petites doses

Le coup d'Etat du 12 décembre 1984 permit de desserrer momentanément l'étau. Des élections municipales, avec pluralité de listes, mais sans partis politiques, furent organisées en 1986, 1988 et 1990. La classe politique, goûtant aux premières saveurs du pluralisme, demanda plus. Mais

les crises ethniques vécues en 1987 et surtout 1989 (rupture avec le Sénégal) renforcèrent l'esprit identitaire au détriment des idées d'unité nationale et d'ouverture politique. Le gouvernement fut cependant bien obligé d'accorder une constitution libérale : la pression intérieure, paraissait trop forte et le discours prononcé par le Président Mitterrand à La Baule en France ne laissait pas beaucoup de choix aux régimes africains. Le Président du CMSN en annonçant le prochain référendum précisa cependant bien que la décision avait été prise "à la demande de certains citoyens". Le régime avait d'ailleurs beau jeu d'affirmer que le processus démocratique avait en fait commencé en 1986 et que la constitution du 20 juillet 1991 n'en était que le couronnement. Dans tous les cas nous assistâmes à plusieurs mois d'affrontements dans une arène bipolarisée où le PRDS, parti du pouvoir faisait face à un FDUC puis à une UFD où toutes les oppositions et toutes les passions avaient trouvé refuge. Les élections de 1992 se firent donc dans une atmosphère électrisée, et la victoire de Ould Taya fut vivement contestée par une opposition qui perdit vite l'unité des rangs mais ne perdit pas vraiment la boussole: le PRDS resta l'ennemi commun.

L'opposition, même divisée s'accorda sur le boycott des élections législatives et sénatoriales qui suivent : une brève participation aux municipales de 1994 renforça son "boycottisme militant". En 1997, un nouveau challenger apparut. Chbih Ould Cheikh Melainine participa aux élections, ne gagna officiellement que 8% des voix mais s'affirma, avec son nouveau parti, le Front Populaire, comme nouveau pôle de l'opposition.

Risques d'Instabilité
La tentative de coup d'Etat du 8 juin 2003 déstabilisa, et le régime



et la classe politique tout entière. La perspective de voir arriver au pouvoir de jeunes officiers politiquement inexpérimentés, porteurs peut être d'idéologie primaire, amena certaines franges hier proches du PRDS à couper les ponts avec Ould Taya et présenter aux élections de Novembre 2003 un candidat inattendu : l'ancien président Mohamed Khouna Ould Haidalla. Celui-ci gagna 18 pour cent des voix, quelques jours de prison et beaucoup de chicaneries judiciaires. L'opposition clas-

sique, divisée, ne recueillit que quelques miettes. Ce qu'on pourrait appeler la seconde République fut donc un régime secoué par des remous, travaillé en profondeur par des lames de fond déstabilisatrices et qui s'appellent, divisions ethniques, dérives tribales, contestations politiques. Elle dura cependant près de 15 ans, de 1991 à 2005 et fut précédée par 6 années de CMSN " et à sa tête... " 21 années donc d'exercice solitaire du pouvoir, l'un des plus longs règnes

d'Afrique. Bien plus que l'armée ce sont deux phénomènes qui mirent à bas la démocratie puis le régime institué par Ould Taya: la mainmise sur l'administration et les mauvaises affaires de la République.
L'administration, héritière des Amalizz (interprètes coloniaux) est restée éloignée des populations, plus soucieuse de donner des ukases que de comprendre, imposant sa volonté à tout prix, la véritable héritière des pouvoirs émiraux et de la poigne de fer

coloniale. Instrument de ceux qui gouvernent, elle n'essaya que très peu d'afficher sa neutralité durant les élections, elle prit très souvent fait et cause pour les candidats du pouvoir et en faveur des aristocraties locales. Plus grave, les moyens de l'administration furent souvent utilisés dans les campagnes électorales. L'appartenance au parti au pouvoir était une condition sine qua non pour accéder aux postes administratifs. L'administration perdit de ce fait sa fonction de régulatrice, d'arbitre du jeu politique et en même temps toute crédibilité.

Pillages et beaux discours

Le pouvoir de l'argent a occupé le haut du pavé jusqu'ici Argent de quoi ? Argent de la République. L'Etat est la seule vache à lait, et le seul pourvoyeur de hauts postes, de marchés, de toutes sortes de subsides, c'est le policier qui ferme les yeux qui laisse piller les biens publics et qui par la même enchaîne les pillards et en fait des inconditionnels affidés.

Ces dernières années, les pillers s'en sont donnés à cœur joie les projets, les budgets, les biens mobiliers et immobiliers, les contrats abusifs, les commissions, les petites et les grandes corruptions, rien n'a été laissé au hasard, les limites de l'acceptable ont été largement dépassées.

Il est évident qu'une démocratie ne saurait s'asseoir sur la corruption, sur les biens mal acquis. Les élections sont devenus des investissements dans lesquels s'engagent à fond les possédants, pour se faire rembourser, au centuple, après. Cela bien sûr a enlevé toute



véritable crédibilité à la démocratie.

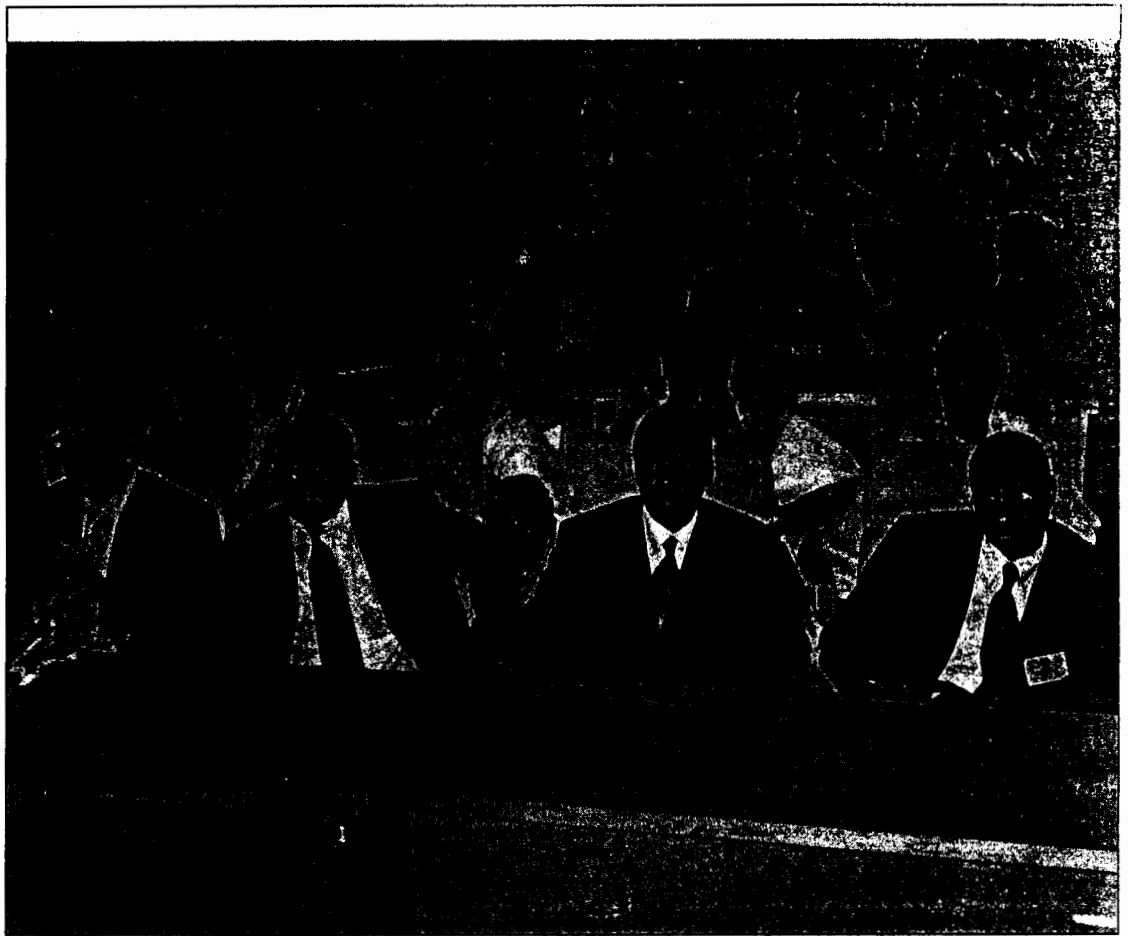
Changement du 3 Août.

Le 3 août fut donc une rupture, un coup d'arrêt infligé à une démocratisation devenue trop boiteuse. La population très attentive cette journée remarqua d'abord qu'aucun coup de feu n'avait été tiré, qu'aucune goutte de sang n'avait coulé, que les citoyens avaient continué de vaquer à leurs besoins, que les troupes n'occupaient pas les rues et qu'aucun couvre-feu n'avait été proclamé. Mais la surprise fut l'annonce faite par le nouveau CMJD de la durée relativement courte de la transition (deux ans qui seront plus tard amoindris) et de la continuité en matière de libertés publiques. C'était là des promesses inattendues pour une population habituée à voir les gouvernants s'accrocher à leurs sièges. De fait le CMJD avança très rapidement ses propositions : une transition d'au maximum 2 ans, un exécutif qui ne pourra se porter candidat aux élections futures, un mandat présidentiel non renouvelable plus d'une fois, l'organisation d'élections véritablement transparentes.

La nouvelle méthode d'exercice du pouvoir fut très rapidement mise à l'œuvre : quelque jours seulement après le 03 août, le Président du CMJD accueillit tous les dirigeants des partis politiques, y compris ceux qui étaient au pouvoir. Il leur annonça son intention de les écouter à chaque fois, de recueillir leur avis avant toute grande décision, de rechercher toujours le consensus. Pour donner plus d'élan à l'unité et au dialogue, le CMJD décida d'amnistier plusieurs personnalités qui soient étaient emprisonnées, soient avaient maille avec la justice pour des crimes et délits politiques.

Le champ était donc ouvert pour la participation de tous à la construction d'une société réconciliée avec elle-même. Trois comités interministériels furent alors formés pour se pencher sur les trois grands chantiers qui paraissent essentiels aux yeux des nouvelles autorités : le processus de transition démocratique, la réforme de la Justice et la bonne gouvernance. Les commissions eurent seulement deux mois pour terminer leurs travaux, les soumettre au CMJD. Ils se feront aider par beaucoup d'experts et seront couronnés par l'organisation du 25 au 29 octobre de journées nationales de concertation. Ces journées, point d'orgue de l'entente nationale, ont été ouvertes le 25 octobre 2005 par le Président du CMJD, en la présence de tout le gouvernement et des représentants des grandes organisations internationales, des Nations Unies, l'Organisation de la Conférence Islamique, l'Union Africaine, l'Organisation Internationale de la Francophonie, la Ligue Arabe l'Union du Maghreb Arabe, le groupe des ambassadeurs de l'ACP.

Le Président du CMJD a dans son discours d'ouverture mis le doigt sur le péché originel des régimes qui se sont succédés en Mauritanie : l'absence de l'écoute



du citoyen, sa mise à l'écart de la gestion publique. Il a évoqué le programme mis en avant par le CMJD pour remettre en route le train de la participation citoyenne. Il a appelé les participants à rechercher avant tout l'intérêt général et à privilégier autant que possible le consensus, voie royale pour parvenir à l'unité nationale "unique enjeu de ces journées".

Concertation... Consensus

Les journées nationales de concertation ont vu la participation de près de 600 hommes politiques, cadres, acteurs de la société civile.

Les ateliers de "processus de transition" ont commencé leurs travaux par des exposés présentés par les membres du gouvernement à propos du rapport provisoire du comité interministériel chargé du Processus démocratique. Ces exposés ont été suivis d'un débat où toutes les facettes de l'expérience démocratique ont été analysées, où des critiques sévères ont été prononcées et des propositions liées aux diverses questions ont été avancées. Mais plusieurs points de consensus ont été dégagés.

Les participants se sont accordés sur l'intérêt de la rencontre, la nécessité d'un dialogue constant entre tous les acteurs politiques et entre ceux-ci et le gouvernement.

Ils ont constaté que l'absence de perspective d'alternance a toujours été néfaste pour la clarté du jeu politique. Elle a entraîné la confiscation du pouvoir au profit

d'une seule personne et d'un seul parti et a créé une profonde fissure entre le pouvoir et l'opposition.

Les participants ont également souligné la nécessité pour les autorités actuelles de se pencher avec force sur le processus de démocratisation et de laisser la résolution des problèmes fondamentaux à un gouvernement élu. Les participants se sont quand même largement exprimés sur ces problèmes fondamentaux : passif humanitaire, réfugiés, séquelles de l'esclavage, pauvreté.

Mais le consensus s'est réalisé sur l'essentiel ; les réformes Constitutionnelles à prendre pour relancer un vrai processus démocratique. Les participants ont aussi tous accepté le principe de la non éligibilité du futur président, après 2 mandats, celui également de la création d'une commission électorale nationale indépendante (CENI) et émis des propositions concernant différents aspects du processus électoral.

Le CMJD et le gouvernement ont rapidement répondu à la société civile. Le 10 novembre 2005, soit moins de deux semaines après la clôture de ces journées, le Premier ministre rencontra les dirigeants des partis politiques, des ONG de la société civile ainsi que la presse nationale. Il exposa devant tous les décisions prises par le CMJD, suite aux journées nationales de concertation. La constitution qui sera proposée au référendum populaire prévoira un mandat présidentiel de 5 ans, renouvelable une fois, ainsi que la reformulation de l'article 104, objet de tant de litiges, qui sera inséré

dans le corps du texte constitutionnel (l'article 104 avait été jugé par l'opposition comme apocryphe car non inséré dans le texte original. Il prévoit la permanence des lois et règlements qui n'ont pas été expressément remplacés).

Le Premier ministre a également annoncé la mise en place prochaine d'une commission nationale électorale de 15 membres, qui constituera une autorité administrative indépendante dotée de tous les pouvoirs nécessaires pour suivre, superviser et contrôler les futures élections.

Il a également annoncé que le processus de transition durera 18 mois au lieu de 24 prévus et le calendrier adopté sera le suivant :

- Référendum constitutionnel : 21 juin 2006, élections législatives et municipales : 19 novembre 2006, élections sénatoriales 21 janvier 2007, élections présidentielles 11 mars 2007.

L'ordonnance portant institution de la CENI a été promulguée le 14 novembre 2005. La CENI comprendra 15 membres "choisis parmi les personnalités indépendantes de nationalité mauritanienne connues pour leur compétence, leur intégrité morale, leur honnêteté intellectuelle, leur neutralité et leur impartialité (art. 2). Plus loin (art 6) il est précisé que la CENI veille au respect de la loi électorale et centrale et supervise la préparation, l'organisation et l'exécution des opérations électorales et référendaires prévues dans le cadre du processus de transition démocratique et veille en particulier à la bonne organisation matérielle des élections.

- La CENI disposera également

dans chaque région de 5 représentants dans la capitale régionale, de 3 représentants dans chaque chef lieu de moughataa et d'arrondissement ainsi que d'une forme de représentation dans chaque commune rurale.

La composition de la commission électorale nationale indépendante donne lieu c'est nouveau à d'après discussions entre les autorités publiques et les partis politiques. La première proposition avancée par le CMJD comprenait 30 noms de personnalités dont 15 devaient être retenues. Les partis politiques ne s'étaient accordés que sur 8 personnes dont le Président. Un second tour de concertation a dû être engagé pour parvenir à un consensus. La véritable révolution est d'ailleurs là : pas de coercition, la recherche, ensemble d'une position commune, revalorisation de préciser que les membres de la CENI ont été désignés de l'opinion de chacun.

Il est certes trop tôt pour affirmer que le 03 août a déjà réussi son pari. Mais tous les éléments du succès sont là. Reste que la bataille à mener est surtout d'ordre psychologique et éducationnel. En effet, les partis et les hommes politiques restent trop marqués par le réflexe d'exclusion, le rejet voire la haine de l'autre, le dogmatisme plat et stérile, le moi amplifié jusqu'à devenir seul vrai engagement. Ils restent les principaux obstacles sur lesquels butent tous les efforts de changement. Un énorme effort reste à faire en ce domaine. ●